

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2024

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUÉS

Conception et création en design et métiers d'art

Jeudi 12 septembre 2024

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.

Matériels autorisés

Feuilles de papier dessin 160 g, format A4

Papier layout, format A4

Une copie double d'examen

Seuls les supports fournis sont autorisés.

La documentation du sujet ne peut être ni découpée ni collée.

Les supports peuvent être assemblés entre eux mais dans ce cas ils doivent obligatoirement être repliés au format A4.

L'ensemble de la production sera inséré dans la copie d'examen pour la restitution finale.

Le matériel graphique (noir-blanc/couleur) personnel au candidat est autorisé à l'exception des techniques à séchage lent.

ACCOMPAGNER LA FÊTE

DEMANDE

En vous aidant des ressources proposées et de vos propres connaissances vous déploierez une exploration créative personnelle à partir de la question suivante :

Comment peut-on accompagner la fête ?

Votre exploration s'appuiera sur une ou plusieurs incitations créatives parmi celles proposées. Vos réponses seront inscrites dans les domaines du design et des métiers d'art. Vous communiquerez vos intentions sous forme graphique annotée.

INCITATIONS CRÉATIVES

- proposer des moyens innovants ou inattendus d'annoncer la fête ;
- imaginer des dispositifs permettant de transformer un espace quotidien en lieu festif ;
- proposer des dispositifs pour favoriser les liens entre les participants de la fête ;
- imaginer des solutions éco-responsables pour accompagner des situations éphémères festives ;
- proposer des dispositifs permettant de garder un souvenir de l'évènement.

MODALITÉS

Les supports de travail fournis peuvent être utilisés librement (découpage, collage, etc.).

Il est interdit de découper et de coller la documentation du sujet.

Vous pouvez assembler les supports entre eux, mais ils doivent être obligatoirement repliés au format A4 et glissés dans la copie double d'examen pour la restitution finale.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Cohérence de la démarche fondée sur les enjeux repérés et questionnés.
- Foisonnement et qualité de l'exploration créative.
- Mobilisation adaptée des connaissances techniques et culturelles au service de la démarche.
- Efficience des modes de représentation et d'expression.

Document 1 :

Fête nom féminin.

Ensemble de réjouissances collectives destinées à commémorer périodiquement un événement.

Fête commémorative, périodique, annuelle; fête organisée, mémorable, ordinaire; grande, petite fête; préparatifs, vêtements, habits, parure de fête; veille, jour, lendemain de fête; organisation, éclat d'une fête; instituer, organiser, célébrer une fête; assister, participer, s'associer à une fête; être prêt pour une fête, programme d'une fête; fête publique, populaire. Repas, banquet de fête; chants, cris de fête; lumières de fête; fête d'inauguration, de mariage, de collège; fête enfantine, sportive, aérienne, nautique, littéraire, musicale; fête travestie, rustique, vénitienne; fête privée, familiale; fête improvisée, réussie, bruyante, charmante, délicieuse, brillante, somptueuse; donner/offrir une fête (en l'honneur de qqn/à qqn); improviser une fête.

Au figuré : Tout événement qui réjouit particulièrement en tranchant sur la routine. « Chaque dimanche surtout devenait une fête, lorsque le père n'allait pas à son bureau. » (Zola, *Fécondité*, 1899,p2).

Définition extraite du CNRTL

Document 2 :

« La fête assure et provoque la communion et la cohésion du groupe. [...] La fête transcende le quotidien, ouvre des participants aux changements et rend le groupe capable d'actions collectives inattendues. L'état de groupe [...] diminue considérablement ou abolit temporairement les sentiments individuels et rend possible de nouvelles structurations et de nouvelles configurations sociales. »

MOLLET Louis, *L'année sociale, la fête et les rythmes du temps, Histoire des moeurs*, tome 1, mars 2002.

Document 3 :



« Anniversaire du mois d'Octobre », photographie réalisée par Flavie. Visuel issu du site internet de l'Ehpad Sainte-Monique de Coubon.

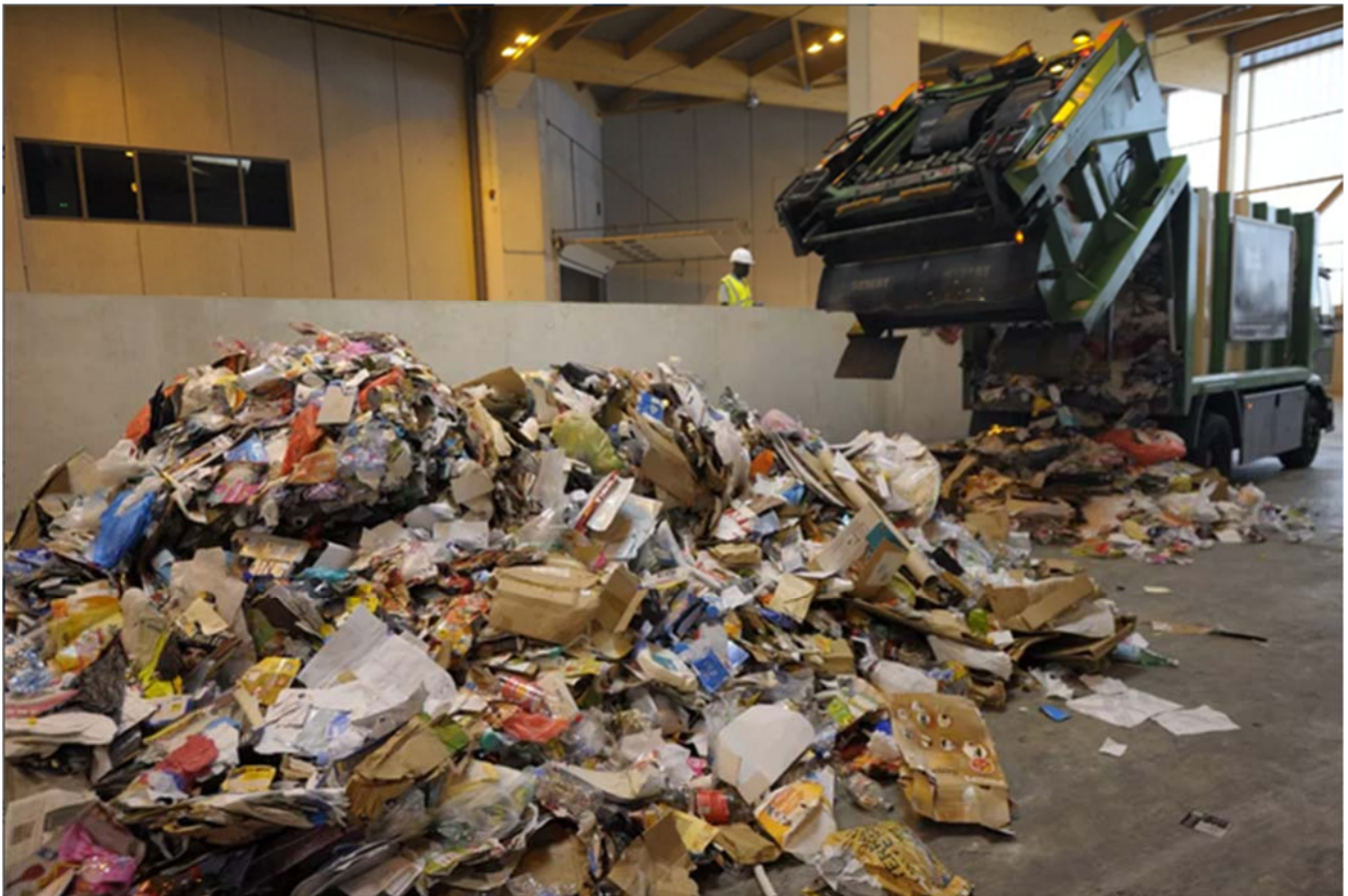
https://www.ehpadcoubon.fr/wp-content/uploads/2021/10/image_67226625-e1635517168253.jpg consulté le 11/10/23

Document 4 :



Photographie disponible sur *Alentoor.fr*, site internet de référencement gratuit, permettant de se tenir informé de l'agenda local, des annonces immobilières, des offres d'emploi, de publier des petites annonces et de consulter les bonnes adresses de proximité. <https://i.f1g.fr/media/figaro/1194x804/2017/12/29/XVM2327031e-09be-11e9-b2ce-e0b44cb0e746.jpg> consulté le 11/10/23 à 11h 07.

Document 5 :



1

« Les déchets, l'envers du décor des fêtes de fin d'année. » ²

Chaque année les éboueurs le constatent, la vigilance des Français en matière de gestion des déchets tend à baisser lors des fêtes. Une réalité qui vient rappeler que la France a encore des progrès à réaliser dans le domaine, et pas seulement lors du réveillon.]...[«Pendant les fêtes, on achète ce qu'on n'a pas l'habitude de consommer: des nappes jetables, de la vaisselle en plastique, des huîtres et on se trouve un peu démuni, ne sachant pas toujours comment trier ces déchets-là», explique-t-on à l'Ademe (l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie)

1 COUTURES Alix, « Les déchets, l'envers du décor des fêtes de fin d'année » issu du site <https://www.lefigaro.fr/conso/2017/12/29/20010-20171229ARTFIG00117-fetes-de-fin-d-annee-les-dechets-ces-grands-oublies.php>, consulté le 11/10/2023 à 8h04. Le Figaro est un journal quotidien de la presse nationale française.

2 Photographie accompagnant l'article ci-joint, issu du site [lefigaro.fr https://i.f1g.fr/media/figaro/1194x804/2017/12/29/XVM2327031e-09be-11e9-b2ce-e0b44cb0e746.jpg](https://i.f1g.fr/media/figaro/1194x804/2017/12/29/XVM2327031e-09be-11e9-b2ce-e0b44cb0e746.jpg) consulté le 11/10/2023 à 8h04.